

REGLEMENT DES 24 HEURES KARTING ESSEC 2010

- Article 1 :** Le Racing Automobile Club de l'ESSEC (RACE) organise une compétition de karting réservée aux étudiants des Grandes Ecoles et Universités. Cette compétition est désignée sous le nom de « 24 Heures Karting ESSEC »
- Article 2 :** Pour être inscrite aux 24 Heures Karting ESSEC, une équipe devra être composée de 8 à 10 pilotes dont au moins la moitié devront être étudiants inscrits pour l'année 2009-2010 dans une Grande Ecole ou Université et y préparant un diplôme. La photocopie des cartes d'étudiants en cours de validité est exigée à l'inscription d'une équipe. Les autres pilotes pourront être issus des entreprises partenaires de l'équipe.
- Article 3 :** La demande d'inscription de l'équipe entraîne l'adhésion totale et sans réserve de chacun des concurrents à tous les articles du présent règlement.
- Article 4 :** Les droits d'inscription aux 24 heures Karting ESSEC 2010 s'élèvent à 3050 € (trois mille cinquante euros) par équipe. Ces droits sont dus à l'inscription de l'équipe et restent définitifs.
- Article 5 :** Les équipes qui souhaitent réserver leur place doivent verser des arrhes d'un montant de 900 € (neuf cents euros) lors des inscriptions provisoires. Les inscriptions provisoires se déroulent du 1er décembre 2009 au 9 avril 2010. Ces 900 € (neuf cents euros) ne sont pas récupérables en cas de désistement de l'équipe après le 9 avril 2010.
- Article 6 :** Dans tous les cas, le solde des frais d'inscription devra être envoyé avant le 30 avril 2010 minuit (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**RACE ESSEC BP 105
1, avenue Bernard Hirsch
95021 Cergy-Pontoise Cedex**

A partir du 4 mai 2010 minuit, les inscriptions seront définitivement closes.

- Article 7 :** Dans tous les cas, la participation aux 24 Heures Karting ESSEC reste subordonnée au règlement complet des frais d'inscription avant le début de la compétition. En prévention du risque d'impayés, toute équipe dont les frais d'inscriptions n'auraient pas été encaissés en totalité par RACE à la date du 7 mai 2010 devra impérativement déposer un chèque de caution personnel, égal au montant du solde restant dû. Ce chèque sera renvoyé au titulaire du compte ou détruit dès que le solde aura été encaissé.
- Article 8 :** Les frais d'inscription donnent droit à la participation à la course des 24 Heures Karting ESSEC, à tous les repas servis pendant l'épreuve (2 petits déjeuners et 3 repas) et à l'accès à 2 chambres d'hôtels par équipe.
- Article 9 :** L'organisation fournira à chacune des équipes 1 Kart 390 cm³ 4 temps, 2 casques par équipe, 5 combinaisons dont 2 pour des conditions de pluie, un stand en dur aménagé avec un moniteur pour suivre l'évolution de la course. Les équipes ne sont en aucun cas autorisées à communiquer avec leur pilote par quelque moyen que ce soit durant la course.
- Article 10 :** Le port des combinaisons et des casques sera obligatoire sur la piste pour les pilotes durant toute la durée de l'épreuve.

REGLEMENT DES 24 HEURES KARTING ESSEC 2010

- Article 11 :** L'intégralité du matériel de communication est à apporter et à mettre en place par les équipes. Tout sponsor devra rentrer dans le cadre des lois régissant les événements du sport automobile. Les équipes ne pourront en aucun cas être sponsorisées par des partis politiques. L'équipe se réserve le droit de refuser tout sponsor jugé non-conforme.
- Article 12 :** Pour les sponsors des équipes, 4 types d'emplacement seront mis à disposition (sur les karts, sur les combinaisons, sur les casques, dans les stands, cf. descriptif dans la plaquette téléchargeable). En dehors de la piste, chaque équipe pourra utiliser tous les supports de communication qu'elle souhaite sur chaque pilote (casquettes, T-shirts...). En revanche, aucun support supplémentaire ne sera accepté sur le site sauf autorisation écrite de RACE ESSEC.
- Article 13 :** Les équipes s'engagent à respecter les consignes de sécurité propres à la pratique du karting tout au long du week-end de course. Ces consignes leur seront rappelées avant les essais et la course. Les organisateurs, ci-nommés RACE et RKC, se réservent le droit de mettre définitivement hors course les équipes ne respectant pas ces consignes.
- Article 14 :** Tout au long du week-end, il est formellement interdit d'apporter quelque modification que ce soit aux kartings. Seuls les mécaniciens du RKC sont autorisés à le faire. Une équipe jugée coupable de tricherie serait immédiatement mise définitivement hors course.
- Article 14 :** Pour la sécurité de tous, sont prohibées dans l'enceinte du circuit et pendant toute la manifestation les boissons alcoolisées ainsi que tout autre substance illicite. Le non-respect de cet article entraînerait immédiatement et sans recours possible la mise hors course de l'équipe concernée.
- Article 15 :** Tout pilote n'assistant pas au briefing avant la course se verra dans l'impossibilité de participer à cette dernière.
- Article 16 :** Chaque participant déclare n'avoir aucune contre-indication médicale relative à la pratique du karting et s'engage à cet égard à assumer personnellement les risques de ses propres évolutions durant la course, ainsi que ceux créés par celles des autres participants et renonce en tout état de cause à l'exercice de tout recours contre les organisateurs pour tout préjudice susceptible de résulter de la participation à la course.
- Article 17 :** Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser éventuellement leur nom, leur photo, leur évolution pendant la course, dans toute manifestation publipromotionnelle liée au présent événement, sans aucune contrepartie.
- Article 18 :** Les équipes participantes peuvent être accompagnées de supporters. Ceux-ci ne peuvent bénéficier des prestations offertes aux pilotes inscrits (repas et chambres d'hôtels) qu'à la condition d'en informer RACE et de verser un supplément par personne supplémentaire. Ces supporters ne sont en aucun cas autorisés à participer à la course.
- Article 19 :** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler les 24 Heures de Karting Essec si les conditions l'exigent. Dans ce cas, les équipes se verront rembourser

REGLEMENT DES 24 HEURES KARTING ESSEC 2010

l'intégralité des frais d'inscription, à l'exclusion de tout autre frais d'indemnité de quelque nature que ce soit.

Je, soussigné(e)....., en tant que membre de l'équipe
....., reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter dans son intégralité.

Fait à le
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Je, soussigné(e)....., en tant que membre de l'équipe
....., reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter dans son intégralité.

Fait à le
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Je, soussigné(e)....., en tant que membre de l'équipe
....., reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter dans son intégralité.

Fait à le
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Je, soussigné(e)....., en tant que membre de l'équipe
....., reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter dans son intégralité.

Fait à le
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Je, soussigné(e)....., en tant que membre de l'équipe
....., reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter dans son intégralité.

Fait à le
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

REGLEMENT DES 24 HEURES KARTING ESSEC 2010

Je, soussigné(e)....., en tant que membre de l'équipe
....., reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et
m'engage à le respecter dans son intégralité.

Fait à le
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Je, soussigné(e)....., en tant que membre de l'équipe
....., reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et
m'engage à le respecter dans son intégralité.

Fait à le
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Je, soussigné(e)....., en tant que membre de l'équipe
....., reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et
m'engage à le respecter dans son intégralité.

Fait à le
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Je, soussigné(e)....., en tant que membre de l'équipe
....., reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et
m'engage à le respecter dans son intégralité.

Fait à le
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Je, soussigné(e)....., en tant que membre de l'équipe
....., reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et
m'engage à le respecter dans son intégralité.

Fait à le
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :